



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2255

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu

objet : Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme pour les études et les travaux de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2255**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu

objet : **Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme pour les études et les travaux de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat à Chassieu fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet

La requalification de la phase 2 de la rue de la République prolonge une première tranche de travaux réalisée au sud en 2007-2008 dans le cadre de l'aménagement de la place Franklin Roosevelt. Le projet de requalification s'inscrit dans la continuité de cet aménagement et va de la rue Pergaud (au sud) au carrefour avec la rue des Sports (au nord). Le réaménagement du tronçon nord compris entre la rue des Sports et la rue Auguste Delage est différé, compte tenu de la mutation à venir du secteur Fonlupt.

La rue de la République est un axe structurant du centre-ville de Chassieu, qui traverse la commune dans le sens nord-sud et permet de joindre au sud la route de Lyon, la D29 et la rocade est.

Le projet comprend également la requalification de la place Fleury Coponat dans sa totalité et la rue Louis Pergaud sur le linéaire longeant la place. La Ville de Chassieu souhaite, pour une meilleure cohérence des aménagements et pour redynamiser le centre, construire une halle de marché et moderniser son éclairage public.

Il s'agit d'une opération d'envergure d'une superficie totale de voirie et d'espaces publics de plus de 13 000 mètres carrés.

Le programme d'aménagement des espaces publics est défini ; le calendrier des études et des travaux nécessite une coordination importante avec le projet de construction d'une halle par la Ville.

II - Objectifs principaux du projet

Les principaux objectifs de cette opération sont les suivants :

- prendre en compte les projets urbains environnants en cours de définition,
- développer la qualité urbaine et embellir le cadre de vie,
- conforter le cœur de centralité et relier les espaces centraux,
- transformer cette section de la rue de la République pour en faire un espace à l'ambiance apaisée, agréable et confortable,
- créer une place de centralité en lien avec le développement urbain futur et intégrant une halle de marché et les différents usages.

II - Modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2017-02-23-R-0100 du 23 février 2017 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du lundi 6 mars au mardi 4 avril 2017, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation a été consultable au siège de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac, 69003 Lyon ainsi qu'à la mairie de Chassieu, au centre technique municipal, 27 chemin de l'Afrique, 69680 Chassieu. Ce dossier était également téléchargeable sur le site institutionnel : www.grandlyon.com.

- des registres ont été mis à disposition du public pour recueillir les remarques pendant toute la durée de la concertation aux lieux de consultation du dossier de concertation. Les observations pouvaient également être transmises par courriel à l'adresse : concertation.republiquecoponat@grandlyon.com.

- 3 réunions avec le public ont été tenues sur la commune de Chassieu : une réunion publique d'ouverture de la concertation réunissant 200 personnes et 2 ateliers thématiques auxquels ont participé une cinquantaine de personnes.

III - Bilan de la concertation préalable

Au terme de cette concertation, aucun avis n'a été porté dans les registres déposés à l'Hôtel de la Métropole ainsi qu'à la mairie de Chassieu. 15 observations ont été envoyées sur la boîte email de la Métropole créée pour la concertation.

Sur le site internet de la Métropole, le dossier de concertation a été vu 17 fois.

Les principaux thèmes abordés lors de la concertation ont été :

- les aménagements cyclables et le partage de l'espace pour les autres usages

Des avis ont été formulés par les cyclistes sur le projet de la rue de la République qui ne prévoit pas d'aménagements cyclables spécifiques. Ils considèrent que la création d'une zone 30 est insuffisante pour les cyclistes, vu la largeur de chaussée, le niveau de trafic et les vitesses pratiquées.

. le scénario retenu résulte des contraintes fonctionnelles et géométriques de la rue de la République ; la largeur de chaussée est imposée pour le croisement des bus. Il est cependant proposé de réfléchir en étude de conception à une réduction de la largeur de chaussée, qui permettrait de redistribuer de l'espace à destination des modes actifs,

. la mise en œuvre de la zone 30 devra intégrer des aménagements suffisamment contraignants pour apaiser la circulation et permettre un partage de l'espace.

Les avis exprimés confortent la nécessité d'élargissement des trottoirs et de la sécurisation des cheminements.

- le périmètre opérationnel concernant la rue de la République

Certains participants ont manifesté le souhait d'une extension du périmètre opérationnel jusqu'à la mairie.

. La limite nord du périmètre opérationnel s'est imposée en attendant des études opérationnelles sur le secteur Fonlupt,

- l'intégration d'une halle de marché, les fonctions et les usages de la place Coponat

Les participants aux ateliers de concertation se sont exprimés en faveur d'une place ouverte, plus lisible et animée, et ont souhaité un renforcement du caractère commercial autour et sur la place.

La nécessité de conserver du stationnement sur la place et ses abords, notamment les jours de marché, a été clairement partagée, ainsi que la conservation d'une ambiance arborée.

Des avis très diversifiés ont été formulés sur le positionnement de la halle et la réorganisation du marché.

. il a été proposé de ne pas arrêter de choix quant à l'implantation de la halle au stade du programme d'aménagement, et de faire étudier différents scénarios d'implantation possible en phase d'études de maîtrise d'œuvre.

L'aire de jeux pour enfants actuellement située au centre de la place Coponat a fait l'objet d'avis divergents quant à son maintien ou son déplacement dans le parc Pergaud situé à proximité.

. cette fonction récréative semble à maintenir, voire à renforcer car elle concourt à l'animation de la place.

Le bilan de la concertation ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet.

La Métropole s'engage néanmoins à prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques révélées par la concertation.

Il est donc proposé au Conseil de prendre acte du bilan de la concertation.

IV - Programme et enveloppe financière prévisionnelle des travaux

Le programme se décline autour des grandes orientations suivantes :

- concernant la rue de la République :

. l'aménagement d'une zone 30 avec partage de la chaussée par les cyclistes et les autres véhicules, et maintien du double sens et de la circulation des bus,

. l'élargissement des trottoirs et la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) des arrêts de bus,

. la réorganisation du stationnement avec maintien de la capacité actuelle (20 places environ), intercalé avec des plantations d'arbres d'alignement,

. le renouvellement de l'éclairage public.

- concernant la place Coponat et la Rue Pergaud :

. l'aménagement d'un espace ouvert et minéral pouvant accueillir le marché forains et des animations variées, incluant la halle conçue et réalisée par la Ville,

. la réorganisation du stationnement sur la place et ses abords afin de proposer une offre de stationnement disponible les jours de marché (60 places minimum),

. la création d'espaces perméables végétalisés et la conservation d'une ambiance arborée,

. le déplacement de l'aire de jeux pour enfants dans le parc Pergaud et l'intégration de mobilier adapté permettant de maintenir une fonction récréative sur la place,

. la mise en place de mobilier urbain (bancs, corbeilles, contrôle d'accès) et de bornes foraines,

. la création d'un aménagement (type plateau traversant) à l'ouest de la rue Pergaud pour faciliter le lien entre la place et les commerces sous arcades,

. l'aménagement de cheminements piétons sécurisés et fluides,

. le renouvellement de l'éclairage public et la mise en valeur de la place et de la halle.

Ce programme comprend des ouvrages qui relèvent de la compétence de la Ville de Chassieu (espaces verts, éclairage public, mobiliers spécifiques et équipements de marché).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 3 250 000 € TTC.

V - Individualisation d'autorisation de programme

Les études de maîtrise d'œuvre débiteront en 2018, pour un démarrage des travaux d'aménagement fin 2019.

A ce stade, une individualisation d'autorisation de programme est demandée permettant de financer les études et les travaux de requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat.

Le montant total de l'opération est estimé au stade programme à 3 900 000 € TTC (date de valeur juin 2017) sur le budget principal. 112 065 € TTC ont d'ores et déjà été financés à partir de l'autorisation de programme globale Etudes.

VI - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

Le projet de requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole de Lyon au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, et d'espaces piétonniers et cyclables des espaces publics,
- la ville de Chassieu au titre de ses compétences en matière d'espaces verts, d'éclairage public, de mobiliers spécifiques et d'équipements de marché.

Pour obtenir la meilleure cohérence et la meilleure coordination possible des interventions, il est apparu pertinent que la mise en œuvre de l'ensemble des travaux soit conduite par un seul maître d'ouvrage. La Métropole est désignée "maître d'ouvrage unique de l'opération".

Le montant des études et travaux, objet de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat, a été estimé à 3 900 000 € TTC, hors opération de construction d'une halle de marché réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par la Ville de Chassieu.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole : 3 315 000 € TTC,
- Ville de Chassieu : 585 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable sur le projet de requalification de la rue de la République et de la place Coponat à Chassieu,

b) - le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'aménagement de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat,

c) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre,

d) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la Ville de Chassieu pour le projet d'aménagement de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et l'ensemble des actes afférents nécessaires à son exécution.

3° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O5089 pour un montant de 3 787 935 € TTC en dépenses et 585 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 935 € en dépenses en 2017,
- 220 000 € en dépenses en 2018,
- 1 170 000 € en dépenses et 234 000 € en recettes en 2019,
- 2 395 000 € en dépenses et 351 000 € en recettes en 2020,

112 065 € TTC ayant déjà été individualisés au titre de l'autorisation de programme Etudes direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie (DGDDUCV) en 2016 répartis en crédit de paiement 2016 : 69 287,47 € et crédit de paiement 2017 : 42 777,53 €.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 900 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.